

**DELIBERATION N° 2022-28
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Date de convocation : 02 Décembre 2022

SEANCE ORDINAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Alain BAUGET
Mme Elisabeth GATARD
M. Cyrille MARLE

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

Objet : Participation au repas de fin d'année pour les personnes âgées

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la pandémie, la commune n'avait pas organisée depuis 2019 de repas de fin d'année pour les personnes âgées de 70 ans et plus. L'année 2022 est propice pour les réunir, aussi Monsieur le Maire propose que ce repas soit :

- Gratuit pour les personnes de 70 ans et plus
- 25 € par personne (pour les conjoints ou autres participants non invités)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce tarif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain BAUGET

